

Industrie automobile: règlement 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies CEE/NU sur l'approbation des véhicules de catégorie M2 ou M3 eu égard à leur construction générale

2005/0250(AVC) - 24/10/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant la recommandation contenue dans le rapport de M. Enrique **BARON CRESPO** (PSE, ES), le Parlement européen a donné son avis conforme sur le projet de décision du Conseil en vue de l'adhésion de la Communauté européenne au règlement N° 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'approbation des véhicules de catégorie M2 ou M3 eu égard à leur construction générale.